

## La population de Malte au XVII<sup>e</sup> siècle, reflet d'une modernité

Anne Brogini

---

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/641>

ISSN : 1773-0201

**Éditeur**

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

**Édition imprimée**

Date de publication : 10 juin 2004

Pagination : 17-36

ISSN : 0395-9317

**Référence électronique**

Anne Brogini, « La population de Malte au XVII<sup>e</sup> siècle, reflet d'une modernité », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 68 | 2004, mis en ligne le 30 avril 2006, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/641>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

# La population de Malte au XVII<sup>e</sup> siècle, reflet d'une modernité

Anne Brogini

---

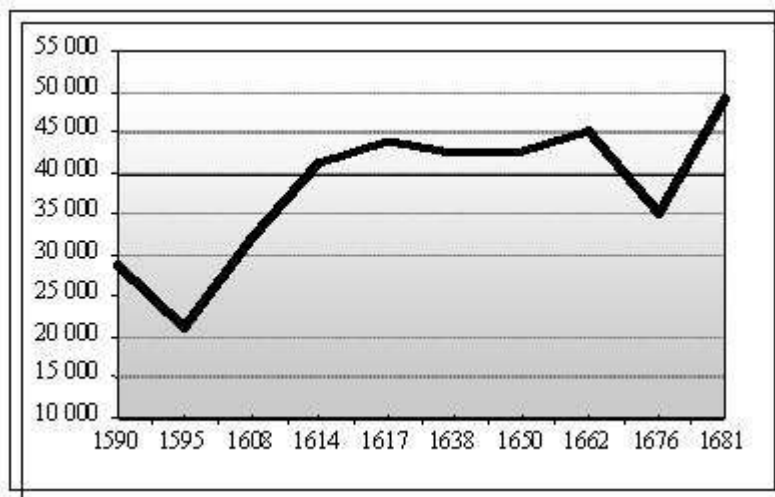
## Introduction

- 1 Entre 1590 (date du premier grand décompte réalisé par l'Ordre) et la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la population de l'archipel maltais crut de manière spectaculaire. Cet accroissement inédit était le reflet d'une modernité nouvelle de Malte, sous l'influence de l'Ordre.
- 2 Celui-ci avait en effet donné à son fief une sécurité matérielle inconnue jusqu'alors, grâce aux fortifications qui protégeaient l'archipel des incursions corsaires musulmanes auxquelles il avait été soumis à l'époque médiévale, et également grâce au développement de la course et du commerce. Dans le même temps, l'Ordre, conformément à son devoir d'hospitalité et de charité publique, dotait l'archipel d'une infirmerie performante et assurait à la population une protection sanitaire efficace. Cette nouvelle modernité économique et sanitaire de l'archipel maltais expliquait et favorisait alors une croissance démographique sans précédent, liée d'une part à une amélioration des conditions de vie par un approvisionnement accru du marché insulaire et une meilleure assistance aux pauvres et aux malades, et d'autre part à une immigration importante d'actifs à qui l'Ordre offrait des emplois dans le domaine maritime.  
I – Une croissance démographique sans précédent<sup>1</sup> – La population insulaire au XVII<sup>e</sup> siècle
- 3 Avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, nous ne disposons que de rares informations quant à la population de l'archipel maltais. Selon un décompte des feux réalisé par l'Ordre peu après son installation, en 1535, le nombre d'habitants s'élevait à 28 500 âmes, dont 6 500 environ à Gozo et 22 000 à Malte<sup>1</sup>. Par la suite, aucun dénombrement ne fut effectué avant celui de 1590, que l'Ordre effectua afin d'attester de la croissance démographique de son archipel et de réclamer en conséquence une augmentation de la quantité de céréales importées de Sicile.
- 4 Cette année-là, le nombre d'habitants fut estimé à 28 864 personnes, dont 1 864 seulement à Gozo<sup>2</sup>. Il est vrai que la population de Gozo, qui se montait à environ 5 000 personnes en

1551, avait été presque entièrement razzée par les Barbaresques cette année-là et que le repeuplement de la petite île avait été progressif durant toute la seconde moitié du siècle.

- 5 L'année 1590 coïncide également avec le commencement à Malte des visites *ad limina*, effectuées en moyenne tous les quatre ans et qui dressent régulièrement un décompte des âmes du diocèse<sup>3</sup>. Pour le XVIIe siècle, les dénombrements sont plus nombreux et permettent d'avoir une idée précise de l'évolution démographique de Malte. Le graphique 1 a été dressé à partir des recensements effectués par l'Ordre et des estimations de la population maltaise et gozitaïne établies au cours des visites *ad limina*, qui donnent chacun un chiffre précis de la population.

Graph. 1 : La population de l'archipel maltais au XVIIe siècle (1590-1681)



Source : ASV, *Congregazione del Concilio*, Relationes Dioecesium 514A et AOM 6421, ff°75r.-80r.

- 6 S'élevant à un peu moins de 30 000 âmes, la population de l'archipel en 1590 n'apparaît guère supérieure à celle de 1535. Elle diminue même sensiblement entre 1590 et 1595, s'effondrant à 21 102 personnes, *per la fame et peste et partiti da detto diocese sono mancate numero sette milia settecento sessanta doi anime*<sup>4</sup>, soit une perte de 7 762 personnes.
- 7 La grande disette de 1590-91, suivie de l'épidémie de peste des années 1592-93 et vraisemblablement de multiples départs des insulaires à destination de la Sicile, a en effet occasionné la disparition de presque un tiers (26,9%) de la population de l'archipel. Cependant, après une fin de XVIe siècle difficile, la croissance démographique se révèle régulière durant tout le siècle suivant, à l'exception du grand creux de 1676, consécutif à la seconde grave épidémie de peste que connut Malte en 1675-1676.
- 8 Les visites *ad limina* et les recensements de l'Ordre se font l'écho de cette progression sans précédent du nombre d'habitants. Celui-ci passe en effet de 21 102 en 1595 à 32 000 environ en 1608<sup>5</sup> ; il se stabilise ensuite autour de 42 000 habitants pendant presque un demi-siècle (41 087 en 1614<sup>6</sup>, 43 798 en 1617<sup>7</sup>, 42 433 en 1638<sup>8</sup> et 42 000 environ en 1648-53<sup>9</sup>) avant de s'élever à 45 000 environ en 1662<sup>10</sup>.
- 9 Après cette date, nous sommes confrontés à la dépopulation forte de la peste de 1675, qui coûta la vie à 11 000 personnes dans l'archipel, dont 9 000 environ dans le port<sup>11</sup> : le *status animarum* de 1676 comptabilisa en effet 36 000 habitants environ, soit presque autant qu'au tout début du siècle!<sup>12</sup> Mais grâce à l'accroissement démographique et à une

immigration toujours forte, en 1681, l'archipel maltais est peuplé d'environ 48 900 habitants<sup>13</sup>.

- 10 Ainsi, exception faite des accidents de 1591-93 et de 1675-76, la population maltaise a été multipliée par 2,3 en un peu moins d'un siècle. Au cœur de cette croissance démographique, le milieu portuaire est en pleine expansion. Le tableau 1 témoigne du fort accroissement de La Valette et des Trois-Cités, dont le nombre d'habitants passa de 11 591 en 1590 à 22 143 en 1687.
- 11 Le doublement de la population portuaire peut sembler assez ordinaire, étant donné que celle de l'archipel fut elle-même multipliée par 2,3 en moins d'un siècle. Précisons toutefois que ce doublement concerne uniquement l'espace proprement dit du « Grand Port », c'est-à-dire les quatre villes de La Valette, Vittoriosa, Senglea et Bormula.
- 12 Or, au cours du XVIIe siècle, le port de Malte s'était étendu en superficie, avec d'abord la construction souhaitée par le Grand Maître de Paule en 1626, de la cité de Paola, située non loin de Bormula<sup>14</sup>, et ensuite par l'édification d'un rempart voisin de La Valette, la *Floriana*, entre 1636-1645.
- 13 En outre, la part de la population portuaire par rapport à celle de l'archipel ne cessa de grandir en un siècle : représentant 39,9% des habitants en 1590 (soit 11 591 personnes sur 29 000 insulaires environ), elle s'éleva à 45,1% dans les années 1680 (soit 22 143 personnes en 1687 sur une population qui se montait à 48 900 âmes en 1681). La moitié des habitants de l'archipel se concentrait donc dans le Grand Port et dans sa périurbanisation (*Floriana*).
- 14 Ces nouveaux espaces périurbains permirent en effet de désengorger le Grand Port. Le graphique 2 reflète l'augmentation générale du nombre d'habitants, jusqu'en 1632 où elle atteignit le pic, jugé crucial par l'Ordre, de 21 991 personnes ; après cette date, la population décrua fortement et tomba à moins de 20 000 âmes en 1645.
- 15 Durant toute la décennie 1635-1645 en effet, Paola et surtout *Floriana* abritèrent les nouveaux arrivants et même plusieurs habitants que le Grand Port ne pouvait plus contenir.

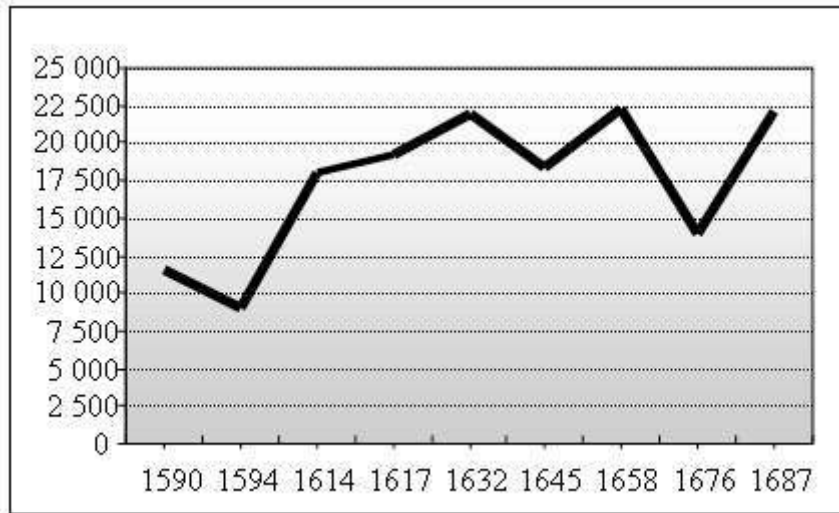
Tab. 1 : L'évolution de la population portuaire (1590-1687)

	1590	1614	1617	1632	1645	1658	1687
La Valette	6 132 <sup>15</sup>	10 810	11 251 <sup>16</sup>	11 601	10 637	12 169	13 089
<i>Vittoriosa</i>	2 568	3 118	3 378	3 563	3 200	3 692	2 750
<i>Senglea</i>	1 603	2 709	3 019	4 049	3 243	3 730	3 371
<i>Bormula</i>	1 288	1 396	1 543	2 778	1 810	2 662	2 933
<b>TOTAL PORT</b>	11 591	18 033	19 191	21 991	18 390	22 253	22 143

- 16 Le désengorgement de La Valette et des Trois-Cités se révéla toutefois de courte durée et en 1658, le Grand Port groupait 22 253 habitants et dépassait le seuil de population de 1632. Confronté au problème, l'Ordre défendit formellement en 1666 à tout immigré de s'installer désormais à La Valette et dans les Trois-Cités<sup>15</sup>. La conséquence de cette décision se lit dans la stagnation de la population : en trente ans, de 1658 à 1687, le nombre d'habitants demeura identique, exception faite évidemment du creux consécutif

à la peste de 1675-76, qui fut très vite comblé, ce qui attestait bien de l'indéniable dynamisme démographique de l'espace portuaire.

Graph. 2 : La population du Grand Port (1590-1687)



- 17 Une telle croissance démographique ne résultait pas seulement d'une augmentation des naissances ou d'une amélioration des conditions de vie. De nombreux immigrants se sont installés à Malte à partir de la fin du XVIe siècle, et durant tout le XVIIe siècle, contribuant à accroître la population portuaire.

#### 2 - Immigration et essor démographique

- 18 Le nombre de nouveaux venus dans le Grand Port ne cessa de s'accroître entre la fin du XVIe siècle et la fin du XVIIe siècle. Attirés par les divers débouchés offerts par les activités maritimes et portuaires (course, commerce, artisanat...), des immigrants catholiques de toutes origines n'hésitaient guère à s'établir à Malte pour y tenter fortune et faire souche. Précisons que seuls les catholiques étaient autorisés à vivre librement à Malte : tous les autres étrangers (juifs, musulmans, protestants, orthodoxes...) n'avaient pas droit de cité et ne séjournaient que temporairement à Malte.
- 19 Grâce à une étude exhaustive des Archives paroissiales des quatre cités portuaires, et des mariages entre étrangers et insulaires, nous pouvons donner une estimation inédite du nombre d'immigrants à Malte au cours du XVIIe siècle. Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des mariages célébrés dans le Grand Port entre 1575 et 1670, entre Maltais du lieu, Maltais de l'intérieur de l'île (ou Gozitains) et étrangers.
- 20 Le nombre de mariages, et donc d'installations d'étrangers à Malte, va croissant durant tout le XVIIe siècle : passant de 659 entre 1575 et 1610 à 2 486 à la fin du XVIIe siècle, il est multiplié par 3,8, alors qu'à la même époque, le nombre total de mariages dans le port n'a été multiplié que par 2,7.

Tab. 2 : Les mariages dans le Grand Port (1575-1670)

MARIAGES	1575-1610	1610-1640	1640-1670
<i>Maltais du port</i>	1 638	2 333	3 423
<i>Étrangers</i>	659	1 762	2 486
<i>Ruraux</i>	153	481	633
<b>TOTAL</b>	<b>2 450</b>	<b>4 576</b>	<b>6 542</b>

Source : ACM, AP La Valette, Porto Salvo, *Liber Matrimoniorum*, Vol. I, II, III, IV ; ACM, AP La Valette, Saint-Paul, *Liber Matrimoniorum*, Vol. I, II, III ; ACM, AP Vittoriosa, *Liber I Baptizatorum, matrimoniorum, mortuorumque, Liber Matrimoniorum*, II ; ACM, AP Senglea, *Liber Matrimoniorum*, Vol ; ACM, AP Cospicua, *Liber I Baptizatorum, matrimoniorum, confirmatorum et mortuorum, Liber II Matrimoniorum*.

- 21 Mais ce n'est pas tant l'augmentation du nombre de leurs mariages qui reflète la pénétration toujours plus forte du Grand Port par les étrangers, puisque la population maltaise avait fortement cru, et par voie de conséquence, le nombre de mariages également : c'est plutôt l'accroissement régulier de la part des étrangers dans la population portuaire qui témoigne de leur présence de plus en plus prégnante. Avec 659 mariages sur 2 450, les étrangers représentaient à la fin du XVIe siècle 26,9% des mariages et donc, à peu près, des habitants ; cette proportion s'éleva fortement jusqu'à 38,5% au milieu du siècle suivant, avec 1 762 mariages sur un total de 4 576, et demeura stable dans les années 1640-1670 (2 486 mariages sur un total de 6 542, soit une proportion de 38%).
- 22 Ainsi, au XVIIe siècle, plus du tiers des habitants de confession catholique du port de Malte était d'origine étrangère. Si l'on reporte cette proportion à la population laïque portuaire (exception faite donc des membres de l'Ordre et des esclaves), nous obtenons une moyenne séculaire de 7 000 étrangers nouvellement installés pour 11 000 Maltais environ.

Tab. 3 : Estimation du nombre d'étrangers dans le Grand Port

	1617	1632	1645	1658	1687
Population portuaire	16 000 <sup>18</sup>	18 481	14 890	18 753	18 343
Etrangers (estimation)	6 000	7 000	5 600	7 100	7 000

- 23 L'essor spectaculaire de la population entre la fin du XVIe et la fin du XVIIe siècle s'expliquait donc à la fois par un accroissement naturel qui caractérise l'ensemble de l'archipel (allongement de la durée de la vie, amélioration des conditions d'existence...) et par une immigration forte qui se concentre presque exclusivement dans l'espace portuaire. À ce phénomène, nous trouvons plusieurs raisons, dont chacune est liée au rôle de l'Ordre : par leur rôle dans la guerre de course, puis dans le commerce, qui assurent à Malte une modernité économique, les chevaliers ont favorisé une ouverture nouvelle de l'île et un développement dont les conséquences se lisent dans la population et la société

insulaires. En outre, tenus par leur devoir d'assistance, les Hospitaliers ont œuvré à la mise en place d'un contrôle sanitaire nouveau destiné à la limitation des épidémies, par prise en charge des éléments riches et pauvres de la société.

II – L'ouverture insulaire : une modernité économique<sup>1</sup> - L'apport nutritionnel lié à la présence de l'Ordre

- 24 Le premier grand apport de l'Ordre consista en une amélioration qualitative et quantitative de la nourriture consommée par le peuple maltais. Tandis qu'avant 1530, les habitants se nourrissaient encore régulièrement d'un pain fait d'orge et de méteil, qui avait disparu de Sicile depuis le Moyen Age<sup>16</sup>, la présence des chevaliers permit d'accroître les importations de froment sicilien et de réserver l'orge à la nourriture du bétail, hormis en période de famine<sup>17</sup>.
- 25 Depuis le Moyen Age, Malte importait déjà certaines denrées de Sicile : en 1432, compte tenu de *l'estrema poverta et destruttione di questa Isola*, les « Universités » de Malte et de Gozo avaient reçu du roi Alphonse d'Aragon le privilège d'importer depuis la Sicile du froment, de l'orge et diverses nourritures franches des droits ordinaires de douane et de gabelle<sup>18</sup>. À la fin du XVe siècle, la totalité des importations de grains s'élevait environ à 2 000 salmes de froment (soit 5 500 hl de blé)<sup>19</sup>, qui comblaient les manques alimentaires de tout l'archipel<sup>20</sup>. Toutefois, la donation de Malte à l'Ordre, puis la présence de celui-ci dans l'archipel, s'accompagnèrent de l'octroi de nouveaux privilèges. En 1531, Charles Quint concéda aux « Universités » la possibilité d'augmenter leurs importations franches jusqu'à 9 500 salmes de froment et 700 salmes d'orge<sup>21</sup>. Quant à l'Ordre, il pouvait importer 5 000 salmes de céréales, dont 4 000 salmes de froment<sup>22</sup>.
- 26 Au fil du XVIe siècle, les importations franches de droits de douane ne cessèrent d'augmenter, suite aux demandes répétées de l'Ordre au roi d'Espagne et au vice-roi de Sicile, afin de pallier l'accroissement démographique de l'archipel. En 1591, l'importation de céréales fut fixée à 14 700 salmes pour les « Universités » (14 000 salmes de froment et 700 salmes d'orge) et à 9 000 salmes pour l'Ordre (dont 7 500 salmes de froment)<sup>23</sup> ; enfin, au XVIIe siècle, l'importation fut fixée définitivement à 16 000 salmes de froment et 700 salmes d'orge pour le peuple maltais<sup>24</sup>. Quant aux chevaliers, leurs importations annuelles de froment au XVIIe siècle semblent avoir tourné autour de 10 000 salmes, auxquelles venaient s'ajouter des « traites extraordinaires » concédées en cas de pénurie et de disette<sup>25</sup>.
- 27 La présence de l'Ordre et surtout le rôle nouveau qu'il avait contribué à donner à Malte, devenue un point de jonction important entre les rives chrétienne et musulmane, avaient ainsi permis un accroissement régulier de l'approvisionnement de l'archipel en froment sicilien de bonne qualité, élément de base de la nourriture.
- 28 Nous savons qu'en 1590, l'archipel produisait 34 900 salmes de céréales, dont 1 700 salmes seulement de froment, contre 19 500 salmes d'orge et 13 700 salmes de céréales mixtes<sup>26</sup>. La part annuelle de froment ne représentait donc que 4,8% de la production céréalière. Attendu que la population s'élevait à cette époque à 28 864 personnes, nous obtenons un calcul moyen de 1,2 salme (3,3hl) de céréales par an et par habitant, ce qui signifiait que la moitié de la population au moins ne consommait jamais de froment pur.
- 29 Les importations siciliennes apparaissaient donc vitales pour l'archipel et pour l'Ordre : avec un total de 23 700 salmes de céréales à la même époque, elles apportaient chaque année un surplus correspondant à 67,9% de la production céréalière insulaire et portaient désormais la consommation de céréales par an et par habitant à 2 salmes (5,5 hl). Enfin,



par une arrivée massive de froment de bonne qualité, elles rehaussaient la part du blé à 39,5% de la quantité totale des céréales, accroissant de ce fait sensiblement la part de froment par an et par habitant.

- 30 L'amélioration de l'alimentation des insulaires ne se limita pas à l'accroissement des importations de céréales. Les privilèges d'exemption fiscale accordés par les rois d'Aragon, puis d'Espagne, concernaient depuis le Moyen Age plusieurs biens alimentaires de première nécessité, dont les « victuailles » qui étaient des cargaisons de légumes secs et d'autres denrées non précisées par les archives<sup>27</sup>. En outre, en 1533, Charles Quint avait octroyé à l'Ordre la possibilité d'acheter de la viande, du fromage, de l'huile, du vin et du vinaigre entièrement francs de toute taxe du royaume, exception faite des éventuels droits à l'exportation (traite)<sup>28</sup>.
- 31 Ces marchandises diverses représentaient 3 000 moutons vivants, 150 têtes de porcs, 100 têtes de bovins, 300 cantars de viande salée, 300 cantars de fromages, 500 cantars de biscuits, 50 cantars de suif et 6 caisses de chandelles de suif, 25 cantars d'huile, 350 tonneaux de vin et 10 tonneaux de vinaigre<sup>29</sup>, à quoi s'ajoutaient encore du 30 cantars de sucre<sup>30</sup>, du miel et de la cire. Ces quantités avaient même été accrues en 1557 par Philippe II : les importations de moutons s'élevèrent désormais à 4 000 têtes et celles de porcins à 400 têtes<sup>31</sup>.
- 32 Il est évident que l'accroissement des ravitaillements exigea une augmentation progressive du nombre de voyages à destination des royaumes de Sicile et de Naples. En même temps qu'ils consolidaient les liens déjà existants entre Malte et le sud de la péninsule italienne, ces voyages réguliers, effectués généralement par des particuliers maltais au service de l'Ordre ou travaillant pour eux-mêmes, contribuèrent au développement d'un commerce de proximité solide qui garantissait désormais, exception faite des famines éventuelles, un bon ravitaillement du marché insulaire. Et ce, d'autant plus que Malte au XVIIe siècle vivait également du trafic corsaire qui assurait une diversification de la consommation par le débarquement de marchandises musulmanes très diverses.

## 2 - L'essor économique de Malte : course et commerce

- 33 Au XVIIe siècle, la course devint l'activité principale de Malte, devenue un Etat corsaire chrétien majeur de la Méditerranée. Pratiquée à la fois par les membres de l'Ordre et par des laïcs maltais ou étrangers qui recevaient une patente du Grand Maître, la course, par la saisie à peu de frais de navires de commerce surchargés de biens et par la capture de nombreux esclaves, la course s'avérait rentable et fructueuse, assurant non seulement le ravitaillement de l'archipel en déséquilibre alimentaire, mais dégageant également des profits substantiels pour l'Ordre et pour tous les particuliers qui la pratiquaient.
- 34 Au début du XVIIe siècle, des instructions données par le Grand Maître au chevalier corsaire Frà Opizzo Guidotti, de la Langue d'Italie, donnent une idée de ce que rapportaient les expéditions corsaires<sup>32</sup>. Les produits consommables (particulièrement le froment ou le riz) devaient être absolument rapportés à Malte, pour le ravitaillement du marché insulaire ; ils étaient la plupart du temps embarqués sur le navire arraisonné qui était escorté par les bâtiments de course jusqu'à l'archipel, où il pouvait être revendu ou bien démonté pour récupérer des pièces d'artillerie ou de bois utiles à la flotte de l'Ordre.
- 35 Les marchandises de faible coût (verroterie, cotonnades, cuirs...) devaient être revendues au meilleur prix lors de la première escale des navires, aussi bien en terre musulmane qu'en terre chrétienne. Les marchandises de valeur (pièces d'artillerie, bois, fers...)



pouvaient être au choix revendues ou rapportées à Malte. Enfin, les produits précieux venus du Levant (or, argent, bijoux, étoffes rares, épices, tapis...) devaient impérativement être rapportés intacts à Malte. Quant aux prises humaines, les corsaires avaient pour consigne de vendre au meilleur prix femmes et enfants au Levant ou à Messine, ainsi que tous les captifs riches qui pouvaient se racheter immédiatement, et de ne ramener par conséquent à Malte que les hommes solides dont la force de travail pouvait être utilisée.

- 36 Le profit de la course était encore accru par la capture d'esclaves. Sachant en effet que dans la première moitié du XVIIe siècle, le prix de rachat d'une femme s'élevait à 150 ou 160 écus, et que celui d'un homme était en moyenne de 130 écus<sup>33</sup>, sachant aussi que ces sommes pouvaient toujours s'élever en fonction de la condition sociale des captifs, nous pouvons facilement évaluer le gain financier que représentait l'écoulement d'une prise corsaire. Ainisi, en 1623, une course au large de la Barbarie permit la capture de 231 esclaves musulmans, dont une cinquantaine fut vendue à Messine pour la somme de 8 500 écus<sup>34</sup>, ce qui équivalait à une somme supérieure à la construction et à l'armement complet d'une galère !...
- 37 L'activité corsaire constituait donc un investissement extrêmement lucratif qui remboursait presque toujours l'investissement initial (pour l'armement du navire et le paiement de la patente), voire le multipliait lorsque des captures d'esclaves avaient lieu, et qui par conséquent, rentabilisait largement les risques encourus lors du voyage (naufrages, captures, réduction en esclavage).
- 38 Créatrice d'emplois liés au milieu maritime (marins, soldats, cuisiniers, corsaires, intermédiaires de rachat d'esclaves, mais également ingénieurs, maîtres d'aisse, ouvriers travaillant à l'arsenal des galères et à l'entretien des navires...), la course attirait une foule d'actifs insulaires ou étrangers disposés à tenter la fortune et à s'installer dans le Grand Port. Maltais, Français, Siciliens, Grecs, Anglais et Hollandais s'illustraient de concert dans cette activité, nouant des liens entre eux et devenant pour certains de véritables professionnels. Citons à titre d'exemple le Maltais Andrea Maldonato qui s'illustra régulièrement comme armateur et comme corsaire au large de la Barbarie, dans les années 1620 et 1630<sup>35</sup>.
- 39 Enfin, par la nécessité de revendre ou de racheter hommes et butins, la course avait également été à l'origine de l'établissement de relations commerciales avec certains ports de la rive ennemie (Tunis, Tripoli, Alexandrie, Smyrne). De Barbarie, les intermédiaires de rachat et les marchands maltais ou musulmans rapportaient des produits bruts (cuirs<sup>36</sup>, peaux de vaches et de chèvres<sup>37</sup>, cire<sup>38</sup>, laine<sup>39</sup>, savon<sup>40</sup>) ou comestibles (huile d'olive<sup>41</sup>, froment<sup>42</sup> et semoule de blé, fèves ou pois chiches<sup>43</sup>, poissons frais et séchés<sup>44</sup>...). Des ports levantins arrivaient des marchandises plus luxueuses : tissus en soie<sup>45</sup>, en lin<sup>46</sup> et en velours<sup>47</sup>, tapis orientaux<sup>48</sup>, tabac<sup>49</sup>, encens<sup>50</sup>, épices (poivre, clous de girofle, safran)<sup>51</sup> et diverses denrées alimentaire comme le sucre, le riz, des prunes sèches<sup>52</sup>, des herbes pour les onguents de la Sacrée Infirmerie de l'Ordre<sup>53</sup>...
- 40 Déjà alimenté par les ravitaillements de l'Ordre depuis l'Europe, le marché maltais était désormais inondé, grâce à la course et au commerce, par des produits nouveaux, originaires de la rive musulmane, qui contribuaient à un élargissement et à une diversification de la consommation insulaire.
- 41 Bien que les catégories modestes de la population n'y eussent guère accès, l'amélioration de la consommation et des conditions de vie concernait une part de plus en plus large de

la population insulaire (et surtout portuaire) grâce à la course qui, plus que le commerce, permettait souvent la constitution de véritables fortunes pour ceux qui osaient tenter leur chance. Quant aux exclus de cette nouvelle croissance, leurs conditions de vie étaient au même moment soulagées, voire améliorées, par l'œuvre d'assistance et de charité menée par un Ordre qui obéissait à son antique devoir d'hospitalité.

### III – Une modernité sanitaire<sup>1</sup> - La prévention des épidémies

- 42 Soucieux de la sécurité sanitaire de son fief et conscient de l'importance vitale que représentait la nourriture, l'Ordre menait un contrôle sévère des entrées des navires et de la vente des marchandises dans le port.
- 43 L'ouverture de l'île aux échanges datait de la fin du XVIe siècle, plus particulièrement à partir des années 1580, lorsque s'étaient apaisés les conflits militaires qui avaient opposé les empires espagnol et ottoman. Jusqu'à cette période, Malte dont les contacts avec les terres musulmanes s'étaient limités presque exclusivement à des conflits militaires, n'avait pas été dotée des contrôles sanitaires dont s'étaient équipés avant elle les ports méditerranéens qui pratiquaient déjà le commerce (Livourne, Venise, Marseille, Naples, Raguse...)<sup>54</sup>. Les navires entraient donc aisément dans le port, sans passer par un contrôle sanitaire et une quarantaine au lazaret : les marchandises étaient simplement entreposées dans les anciens bâtiments de la Sacrée Infirmerie de Vittoriosa, située au cœur du port<sup>55</sup>. Ce danger potentiel déboucha sur une grave épidémie de peste dans les années 1592-1593 qui décima la population maltaise<sup>56</sup>.
- 44 À partir de cette date, et devant le développement des échanges au cours du premier XVIIe siècle, l'Ordre prit conscience de la nécessité désormais de protéger son fief et tous les habitants des éventuelles épidémies. En 1643, un lazaret moderne, en pierre et de dimensions imposantes, fut édifié sur une île, dans le port de Marsamxett voisin de La Valette<sup>57</sup> : désormais, le contrôle sanitaire du port et de tout l'archipel devint un des plus sûrs de Méditerranée.
- 45 Un règlement de 1662 nous informe du fonctionnement du lazaret de Malte<sup>58</sup> : l'établissement était pourvu de cinq barques, dont trois restaient de garde à la proue des navires mouillés devant le lazaret, pendant que les deux autres effectuaient régulièrement des rondes de surveillance diurnes et nocturnes, pour éviter que des marchandises ou des hommes ne pussent passer d'un navire à l'autre ou ne fussent débarqués en secret<sup>59</sup>.
- 46 Pour renforcer la sécurité, huit soldats étaient assignés de jour comme de nuit à la garde des tours du lazaret ; aux soldats s'ajoutait le personnel chargé de l'enregistrement des bâtiments et des cargaisons (cinq commissaires de santé, treize gardiens sans oublier tous ceux, dont on ignore le nombre, qui étaient chargés de distribuer la nourriture et d'assurer les soins aux malades). Nul membre d'équipage ne pouvait toucher terre ou quitter le navire, sous peine de mort, exception faite des malades consignés au lazaret<sup>60</sup>. La durée de la quarantaine dépendait de la provenance des navires ; pour tout bâtiment arrivé des ports levantins, grecs ou des Balkans, la quarantaine s'élevait à 40 jours pour l'équipage et à 55 jours pour les marchandises<sup>61</sup>. En revanche, les navires en provenance de ports européens peu soupçonnés d'être atteints par la peste, la quarantaine était plus courte et n'excédait pas 25 jours, tant pour l'équipage que pour la cargaison<sup>62</sup>.
- 47 Outre le contrôle des navires par le lazaret, l'Ordre n'hésitait pas au XVIIe siècle à déployer des moyens efficaces pour protéger son port contre la diffusion des épidémies. Dès l'apparition de symptômes laissant présager la maladie, les médecins de la Sacrée

Infirmierie avaient pour consigne de transporter en toute hâte les malades à l'île de Marsamxett, de consigner le reste de la famille dans la maison marquée d'une croix et fermée à clef. Les voisins, ainsi que les parents et amis suspectés d'avoir été en contact avec la famille infectée étaient également consignés chez eux afin d'éviter toute propagation de l'épidémie<sup>63</sup>.

- 48 En règle générale, exception faite de l'épisode de 1675-76 où se propagea une épidémie pesteuse de très forte intensité dans l'archipel, la rapidité des soins déployés par l'Ordre, le prompt isolement des malades et la réclusion immédiate de toute personne ayant pu entrer en contact avec eux, permettaient de circonscrire assez rapidement les épidémies et d'éviter de nouvelles contaminations. Par exemple, entre les mois de septembre et novembre 1655, qui virent se propager une nouvelle épidémie, une centaine de personnes seulement fut touchée par la peste et 48 d'entre elles guérèrent grâce aux soins déployés par les médecins de l'Ordre<sup>64</sup>.
- 49 La prévention contre les épidémies n'était pas l'unique modernité sanitaire que l'Ordre imposa à son fief. Tenu par son devoir de charité et conscient qu'un des vecteurs des maladies était la pauvreté, il se préoccupa de l'amélioration des conditions d'existence des plus démunis, par une assistance gratuite et des distributions régulières de nourriture.

## 2 - Soins et assistance

- 50 La peste n'était pas l'unique risque d'épidémie dans l'archipel. Nombre de maladies (typhus, fièvres tierces et quartes...) se déclaraient régulièrement, en liaison avec la sous-alimentation, la pauvreté, la promiscuité<sup>65</sup>. La prévention des maladies allait alors de pair avec une meilleure assistance aux couches les plus pauvres de la société. En 1648, suite à une épidémie dont on peut penser qu'il s'agissait du typhus, l'Ordre ordonna que fussent distribuées des rations gratuites de nourriture aux quartiers pauvres du Grand Port, afin de rendre leurs habitants plus résistants à la maladie<sup>66</sup>.
- 51 Les indigents, dont le nombre avait grossi avec le développement du milieu portuaire et qui étaient bien souvent des étrangers ou des ruraux émigrés dans le port à la recherche d'un emploi qui n'avait pu leur être offert, recevaient une assistance de l'Ordre.
- 52 Dès leur installation à Malte, les Hospitaliers avaient en effet apporté leur soutien aux nécessiteux, par le versement régulier d'aumônes<sup>67</sup> dont des commissaires élus par le Conseil avaient la responsabilité<sup>68</sup>. La somme mensuelle destinée aux aumônes se montait, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, à 214 écus de 5 tari (soit une somme annuelle de 2 568 écus de 5 tari); en 1645, le Grand Maître ordonna que des distributions de pain et de froment vinssent compléter ces aumônes<sup>69</sup> et que des prêtres conventuels fussent désormais chargés de prendre soin et de dispenser gratuitement des soins aux pauvres<sup>70</sup>. Les campagnes ne furent pas oubliées: des membres de l'Ordre étaient également dépêchés pour distribuer à chaque indigent un tari par jour et pour les soigner en cas de maladie ou de blessure<sup>71</sup>. Vingt ans plus tard, en 1665, les chevaliers fixèrent définitivement la somme réservée à l'aumône à 350 écus mensuels (soit 4 200 écus par an)<sup>72</sup>.
- 53 C'étaient incontestablement les femmes qui bénéficiaient de la plus grande assistance: dès le milieu du XVIe siècle, le Conseil s'était soucié des veuves et des orphelines, distribuant régulièrement des aumônes aux plus indigentes<sup>73</sup>. Lors des Chapitres Généraux de 1574<sup>74</sup> et de 1597<sup>75</sup>, il avait été décidé que des soins gratuits devaient désormais être dispensés à toute femme enceinte qui se présenterait aux portes de

l'Infirmierie ; puis en 1631, les médicaments et la nourriture furent exclusivement réservés aux femmes pauvres, malades ou infirmes et ne furent plus distribués aux hommes<sup>76</sup>. Depuis 1606, l'Ordre était également censé apporter un soutien financier aux veuves de marins, dont l'époux était décédé au service des chevaliers, et qui avaient encore des enfants à charge<sup>77</sup>.

- 54 L'assistance aux femmes s'étendait à leur progéniture, que l'Ordre espérait éduquer et former afin de les soustraire à une existence marginale. En conséquence, les chevaliers recueillaient et prenaient en charge tous les enfants abandonnés du port. Une ouverture pivotante, aménagée dans un mur de la Sacrée Infirmierie de La Valette, permettait aux femmes démunies de déposer leur enfant : en faisant pivoter l'ouverture, les mères font entrer le nourrisson dans une des salles de l'Infirmierie, où il était recueilli<sup>78</sup>. Les garçons demeuraient au sein de l'Ordre jusqu'à l'âge de 7 ans, puis ils étaient placés en apprentissage pour apprendre un métier<sup>79</sup>. Quant aux filles, elles étaient à la charge de l'Ordre jusqu'à l'âge de 3 ans, avant d'être placées dans un couvent de Mdina pour y être éduquées dans l'attente d'un mariage. Une tradition de dotation des filles pauvres existait également : à leur mort, les Grands Maîtres léguaient souvent une certaine somme à des couvents, pour aider au financement de mariages de plusieurs jeunes filles pauvres. En 1622 par exemple, le Grand Maître Aloyse de Wignacourt réserva par testament sur sa fortune personnelle la somme de 650 écus, destinée à marier 13 filles pauvres de Malte et de Gozo<sup>80</sup>. Ces dots permettaient aux jeunes filles de ne pas demeurer toute leur vie au couvent et leur évitait en même temps la marginalisation et la prostitution consécutives à une vie solitaire.

#### Conclusion

- 55 Malte au XVIIIe siècle participait à la modernité de la Méditerranée des XVIIe et XVIIIe siècles où se multipliaient les échanges commerciaux entre les rives chrétienne et musulmane. Sous l'impulsion de l'Ordre qui avait pris en main le destin économique et social de son fief, l'île était devenue un Etat corsaire actif puis un lieu important d'entrepôt et de redistribution des denrées chrétiennes et musulmanes. Ce dynamisme économique était conforté par une protection sanitaire efficace, liée à une célèbre Infirmierie et surtout à la construction d'un lazaret qui conférait à Malte la dimension de double escale marchande et sanitaire pour les navires chrétiens.
- 56 En dépit d'une pauvreté et d'une marginalité que l'on retrouve à la même époque dans maintes zones urbaines de l'Europe moderne, la population bénéficiait, grâce à l'œuvre charitable des chevaliers, d'une amélioration considérable de ses conditions de vie, grâce à une meilleure hygiène au quotidien et grâce à un ravitaillement accru du marché insulaire par la course et le commerce qui permettait une diversification nouvelle de la consommation.
- 57 Une telle modernité économique et sanitaire avait non seulement contribué à un essor démographique sans précédent de l'archipel, mais également entériné de manière définitive pour Malte, son statut de port stratégique désormais essentiel à tout acteur marchand désireux de s'illustrer dans le trafic entre les rives méditerranéennes.

## NOTES

1. - Stanley Fiorini, « Demographic growth and the Urbanization of the Maltese Countryside to 1798 », in Victor Mallia-Milanes (dir.), *Hospitaller Malta 1530-1798. Studies on Early Modern Malta and the Order of St John of Jerusalem*, Mireva Publications, Malta, 1993, pp.297-298.
2. - Carmelo Trasselli, « Una statistica maltese del secolo XVI », in *Economia e Storia, Rivista Italiana di Storia Economica e Sociale*, Fascicolo 4, Milano, 1966, p.478
3. - ASV (Archivio Segreto Vaticano), *Congregazione del Concilio*, Relationes Dioecesium 514A. En 1590, le personnel épiscopal recense 29 354 habitants dans l'archipel maltais, soit un total assez similaire à celui de l'Ordre (ASV, CC, RD 514A, f°117r., 10 février 1590).
4. - ASV, CC, RD 514A, f°218r., 7 avril 1595.
5. - ASV, CC, RD 514A, f°469r., 16 octobre 1608.
6. - AOM (Archives of the Order of Malta) 105, ff°99v.-100r., 15 janvier 1614 ; AOM 6421, ff°75r.-76r., 15 janvier 1614.
7. - AOM 6421, ff°76v.-80r., 7 août 1617.
8. - ASV, CC, RD 514A, f°607r., 28 mai 1638, soit 39 433 à Malte même (« ...*anima in hac insularum ascendunt ad triginta novem milia quadringenta triginta tria...* ») et 3 000 à Gozo environ.
9. - ASV, CC, RD 514A, f°1068v., 7 février 1648 (« ...*quod animæ sub mea iurisdictione ascendunt ad quadraginta duo circiter millia...* ») ; f°1151v., 18 mars 1650 ; f°1004r., 15 octobre 1651 ; non folioté, rapport du 19 juillet 1653.
10. - ASV, CC, RD 514A, non folioté, rapport du 1er septembre 1662.
11. - S. Fiorini, « Demographic growth and the Urbanization of the Maltese countryside... », art. cit., p.305.
12. - ASV, CC, RD 514A, non folioté, 10 octobre 1676.
13. - ASV, CC, RD 514A, f°517v., 25 mars 1681.
14. - S. Fiorini, « Demographic growth and the Urbanization of the Maltese countryside... », art. cit., p.305.
15. - NLM (National Library of Malta), Ms 1210, f°142r., année 1666 (cité par S. Fiorini, « Demographic growth and the Urbanization of the Maltese countryside... », art. cit., note 29, p.305).
16. - Henri Bresc, *Un monde méditerranéen. Economie et société en Sicile (1300-1450)*, BEFAR, Rome, 1986, p.129.
17. - Maurice Aymard, Henri Bresc, « Nourritures et consommation en Sicile entre XIVE et XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Mélanges de l'Ecole française de Rome, Moyen-Age, Temps Modernes*, Tome 87, 2, 1975, p.539.
18. - ASV, SS Malta 1A, f°1r., 11 octobre 1432.
19. - La salme sicilienne valait 2,75 hl, soit environ 200 kg de blé.
20. - ACM (Archives of the Cathedral of Mdina), Misc. 33, f°34r., 22 août 1483. Le document a été publié par Julio del Amo García, Stanley Fiorini et Godfrey Wettinger, *Documentary Sources of Maltese History, Part III : Documents of the Maltese Universitas*, Malta University Press, Malta, 2001, p.51. Voir également A. Mifsud, « L'approvigionamento e

- l'Università di Malta nelle passate dominazioni », in *Archivum Melitense*, Vol. III, anno 1918, pp.177-178.
21. - AOM, Misc. 6421, Indice dei privilegi di concessione di tratte concedute alla Santa Religione Gerosolomitana, et Università di Malta dalle Maestà e Rè di Spagna, f°1v., 9 mars 1531.
22. - AOM, Misc. 6421, ff°5v.-7v., année 1532.
23. - AOM, Misc. 6421, ff°55v.-70v.
24. - AOM 460, ff°361r.-361v. (année 1622) ; AOM 255, ff°7r.-7v. (année 1623) ; AOM, Misc. 6421, ff°89v.-90r. (année 1636) ; AOM 258, ff°205r.-207v. (année 1650).
25. - AOM, Misc. 6421, ff°89v.-90r., année 1636.
26. - C. Trasselli, « Una statistica maltese... », art. cit., p.478.
27. - ASV, SS Malta 1A, f°1r., 11 octobre 1432.
28. - AOM, Misc. 6421, ff°10v.-13r., 12 septembre 1533.
29. - AOM, Misc. 6421, f°11r. (« ...decrevimus extrahenda carnis vivæ vulgo dictorum castrati capita tria millia suum, porchi capita centum quinquaginta, inter juvencos, boves et vaccas mortelli vulgo dictas de guasto centum, carnis salsæ cantara tercentum, caseorum cantara quingentas, biscottorum cantara quingentas, sepi cantara quinquaginta, arcas candelarum sepi sex, olei cantara vigintiquinque, vini cupas tercentum quinquaginta, aceti cupas decem et omnia alia victualia, et comestibilia prout est zucarum, mel, cera et sic de aliis comestilibus... »).
30. - AOM 436, f°258r., 11 mai 1576.
31. - AOM, Misc. 6421, f°27r., 28 juillet 1557.
32. - AOM 456, f°276v., 3 septembre 1608.
33. - M. Aymard, « Chiourmes et galères dans la Méditerranée du second XVIe siècle », in Gino Benzoni (a cura di), *Il Mediterraneo nella seconda metà del '500 alla luce di Lepanto*, Leo S. Olschki, Firenze, 1974, p.85.
34. - AOM 255, f°30r., 2 décembre 1623.
35. - AOM 459, f°268v., 3 août 1619 ; AOM 460, f°311v., 22 juin 1620 ; AOM 460, f°320r., 16 décembre 1620 ; AOM 460, f°338v., 27 août 1621 ; AOM 461, f°299r., 13 octobre 1623 ; AOM 461, f°301v., 15 mars 1624 ; AOM 461, f°303r., 15 juin 1624 ; AOM 461, f°307r., 31 octobre 1624 ; AOM 462, f°287v., 27 mai 1626 ; AOM 468A, f°222r., 10 octobre 1636.
36. - AOM 6526, f°165r., 5 juillet 1668.
37. - Pierre Grandchamp, *La France en Tunisie*, IV, pp.75-76, 4 juillet 1623.
38. - AOM 6526, f°191r., 10 mai 1670.
39. - AOM 6526, f°185r., 13 novembre 1669.
40. - AOM 6526, f°170v., 1er janvier 1669.
41. - P. Grandchamp, III, p.16, 22 septembre 1611 ; P. Grandchamp, III, p.282, 18 février 1618 ; P. Grandchamp, IV, p.10, 17 mars 1621.
42. - P. Grandchamp, VI, p.132, 19 février 1656.
43. - AOM 6526, f°188r., 16 janvier 1670.
44. - P. Grandchamp, II, p.166, 25 mai 1610 ; P. Grandchamp, V, p.83, 6 décembre 1632.
45. - AOM 476, f°205r., 26 octobre 1657.
46. - AOM 6526, f°176v., 20 juin 1669.
47. - AOM 6526, f°148r., 24 décembre 1666.
48. - AOM 6526, f°148r., 24 décembre 1666.
49. - AOM 475, f°183r., 19 février 1656.
50. - AOM 6526, f°172v., 11 février 1669.

51. - NAV (National Archives of Valletta), R 286/10, ff°177r.-180v., 7 juin 1601.
52. - AOM 6526, f°243r., 13 juin 1666.
53. - AOM 737, f°42r., 18 septembre 1628.
54. - Daniel Panzac, Quarantaines et lazarets. L'Europe et la peste d'Orient, Edisud, Aix-en-Provence, 1986, p.34.
55. - Bartolomeo Dal Pozzo, Historia della Sacra Religione di San Giovanni Gerosolimitano detta di Malta, ed. Giovanni Berno, Verone, 1713, I, p.340.
56. - AOM 98, f°143r., 29 janvier 1594. L'enquête menée par des chevaliers fit état de 3 314 décès dans toute l'île de Malte, pour une population de 27 000 âmes, soit une proportion de 12,5% de morts.
57. - AOM 257, ff°148v.-149r., 18 novembre 1643.
58. - AOM 6526, ff°88r.-91v., 24 mai 1662.
59. - AOM 6526, f°88r.
60. - AOM 6526, f°89r.
61. - AOM 259, ff°46r.-46v., 30 août 1652.
62. - D. Panzac, Quarantaines et lazarets..., op. cit., p.46.
63. - AOM 255, ff°21r.-21v., 2 août 1623.
64. - AOM 259, f°138v., 30 novembre 1655.
65. - M. Aymard, « Epidémies et médecins en Sicile à l'époque moderne », in Annales Cispalines d'Histoire Sociale, Série 1, n°4, 1973, p.24.
66. - AOM 258, f°130v., 25 avril 1648.
67. - AOM 87, f°36r., 27 mars 1543 ; AOM 87, f°81r., 16 avril 1646 ; AOM 88, f°107v., 3 février 1552 ; AOM 89, f°59r., 23 décembre 1555.
68. - AOM 102, f°37r., 13 mars 1606.
69. - AOM 257, ff°205r.-205v., 19 mars 1645.
70. - AOM 257, f°206r., 26 mars 1645.
71. - AOM 257, f°207r., 26 mars 1645.
72. - AOM 261, f°14v., 31 janvier 1665.
73. - AOM 89, f°59r., 5 novembre 1554.
74. - AOM 290, Chapitre Général de 1574, f°29v.
75. - AOM 293, Chapitre Général de 1597, f°64r.
76. - AOM 296, Chapitre Général de 1631, f°98r.
77. - AOM 102, f°42r., 2 avril 1606.
78. - Paul Cassar, « Malta's Medical and Social Services under the Knights Hospitallers », in V. Mallia-Milanes (dir.), Hospitaller Malta (1530-1798), op. cit., pp.480-481.
79. - AOM 290, Ordonnance de 1574, f°29r.
80. - AOM 107, f°115v., 10 août 1622.

## RÉSUMÉS

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la population de Malte connaît une croissance inédite, à la fois liée et consécutive au développement économique de l'île. Devenue un Etat corsaire chrétien majeur de la



Méditerranée, l'île s'ouvre en effet aux rives musulmanes et chrétiennes dans le cadre du trafic des esclaves et de la revente des butins. La richesse induite par cette activité contribue à une amélioration des conditions de vie des insulaires et fait de l'île un lieu attractif pour les marchands ou les corsaires chrétiens qui s'y établissent. Dans le même temps, la population encadrée par l'Ordre de Malte est protégée de la diffusion des maladies par un contrôle sanitaire moderne, qui s'appuie sur un lazaret aux patentes sûres, ainsi que sur une assistance médicale et charitable menée au quotidien par les chevaliers.

During the 17<sup>th</sup> century, the maltese population grows up very quickly, owing to the economic development of the island which had become an important cristian corsair state in the Mediterranean. On account of ransom trade, Malta is opening to muslim and christian shores. The new wealth of the island draws many christian corsairs and merchants and improves life conditions of the population. Moreover, the population is protected by the Knights of St John who exercise a medical control about epidemics and looks after poors.

## INDEX

**Mots-clés** : commerce, population, course, consommation, assistance sanitaire, lazaret

## AUTEUR

**ANNE BROGINI**

CMMC - École française de Rome